



EUROPEAN  
PUBLIC  
PROSECUTOR'S  
OFFICE

# Le Parquet européen

**Rôle et action dans la défense des  
intérêts financiers de l'Union**

*ALJB*

*16 janvier 2024*



EUROPEAN  
PUBLIC  
PROSECUTOR'S  
OFFICE

# Le Parquet européen

Présentation générale

# Notre mandat

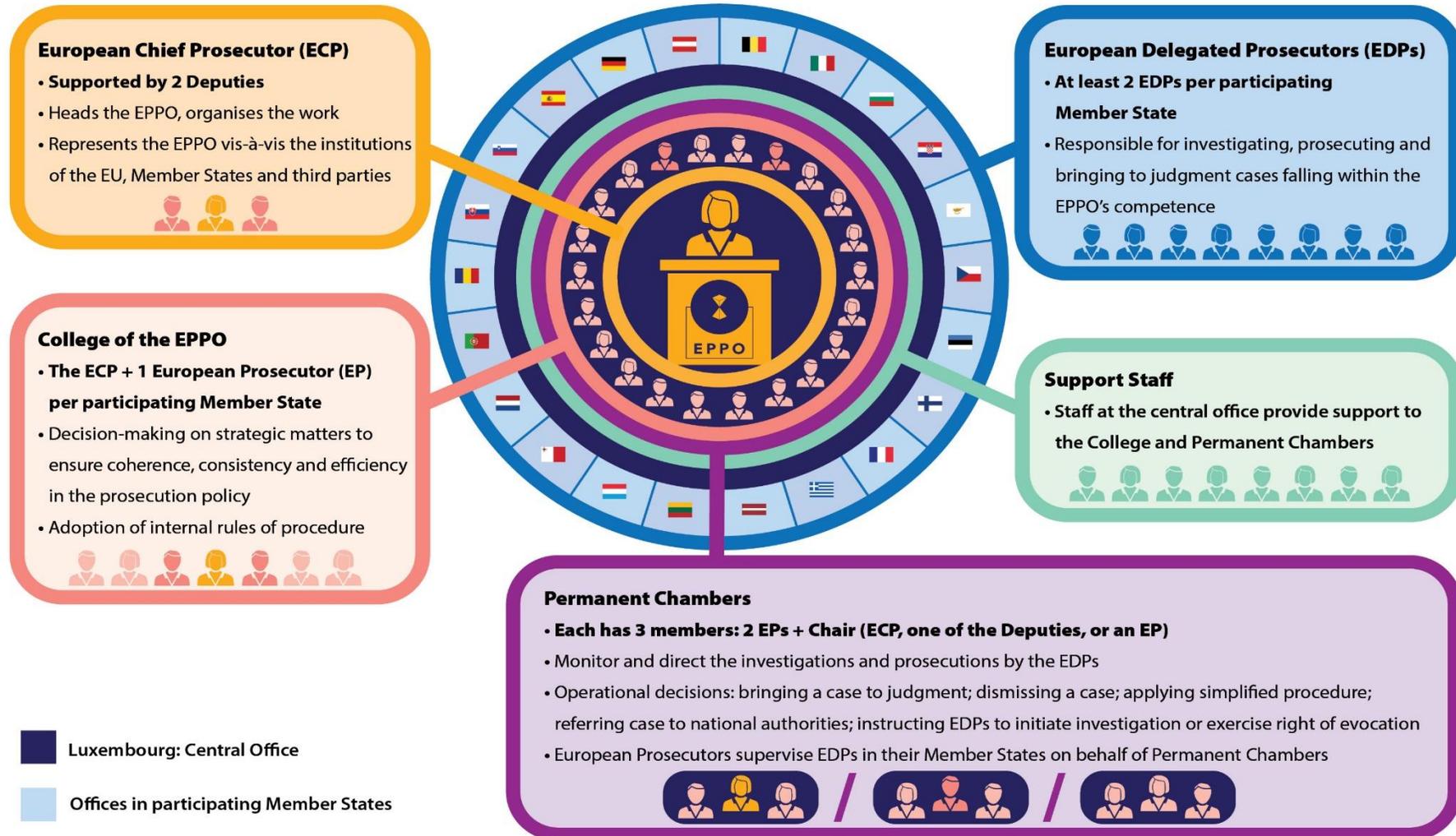
- ❑ **La première autorité de poursuites supranationale indépendante de l'UE**
- ❑ **Instituée par le Règlement (UE) 2017/1939 du Conseil en tant qu'organe de l'Union (personnalité morale)**
- ❑ **Responsable pour rechercher, poursuivre et renvoyer en jugement les auteurs d'infractions pénales portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union commis après le 20 novembre 2017**
- ❑ **Agissant à travers 22 États membres**
- ❑ **Parquet pleins pouvoirs opérationnel depuis le 1er juin 2021**

# Notre compétence matérielle

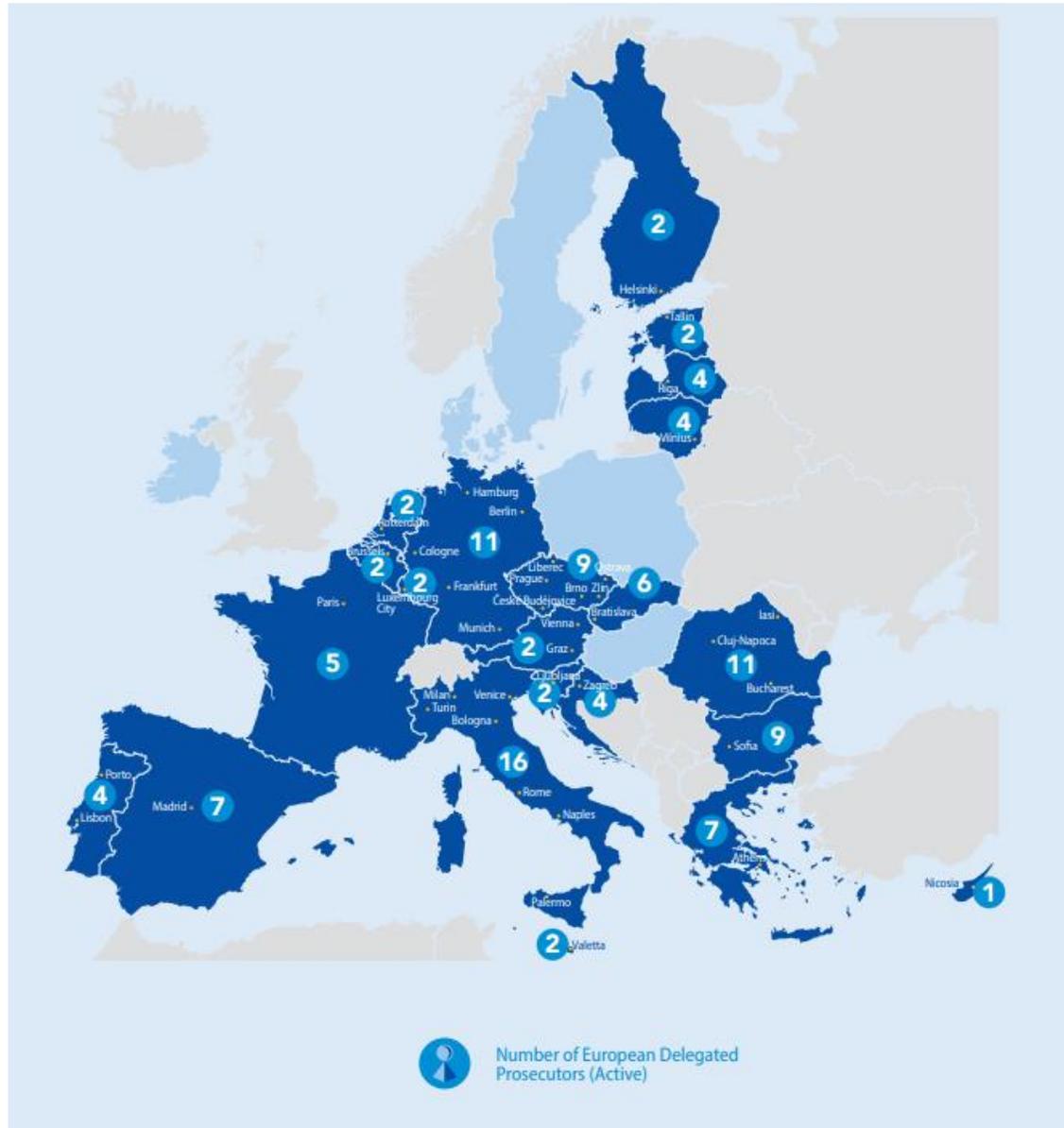
## *Directive PIF (2017/1371)*

- ❑ **Fraude à la TVA transfrontière** entraînant un préjudice d'au moins EUR 10 million
  - ❑ **Autres types de fraudes** affectant les intérêts financiers de l'Union (revenus/dépenses)
  - ❑ **Corruption** qui est susceptible de porter atteinte aux intérêts financiers de l'Union
  - ❑ **Détournement** de fonds européens par un agent public
  - ❑ **Blanchiment d'argent et organisation criminelle**, et toute autre infraction indissociablement liée
- **Pas de compétence en matière d'impôts directs**

# Un Parquet unique à structure décentralisée



# Les niveaux décentralisés



- ❑ **41 offices**
- ❑ **140 PED**
- ❑ **En charge des enquêtes et poursuites** du Parquet européen au niveau national
- ❑ **Agissent exclusivement** au nom du Parquet européen (indépendance fonctionnelle)
- ❑ **Sont investis des mêmes pouvoirs que les procureurs nationaux**, en plus du statut et des pouvoirs particuliers qui leur sont conférés par le Règlement ou des lois spéciales
- ❑ **Coopèrent dans les dossiers transfrontières**
- ❑ **Point de contact opérationnel** au niveau national

# Principes entourant nos activités

- ❑ Enquêtes menées de manière impartiale, **à charge et à décharge, et sans retard indu:**
  - *Agit en conformité avec **le principe de légalité des poursuites***
  - *Respecte le droit à un procès équitable dans un **délai raisonnable***
  - ***Prévenir des délais de procédure excessifs***
  
- ❑ Le PED s'appuie sur les autorités nationales compétentes qui doivent lui apporter une assistance et un soutien actifs dans ses enquêtes et poursuites (**principe de coopération loyale**)
  
- ❑ Un suspect ou une personne poursuivie ne devrait, **en principe**, faire l'objet que d'**une seule enquête ou poursuite** par le Parquet européen
  
- ❑ **Poursuites exercées devant les juridictions nationales!**

# Nos outils pour combattre le crime transfrontalier

## Parquet unique

- Indépendant des États membres
- Politique de poursuites unique
- Agir plus rapidement, sans frontières et de manière coordonnée (une approche d'enquête commune mise en œuvre à travers des journées d'actions)

## Appui central sur mesure

- Case management system (CMS)
- Analystes et enquêteurs financiers
  - Appui personnalisé
  - Unique vue sur le phénomène de criminalité
  - Aide à coordonner les enquêtes transfrontières

## Accès aux bases de données et expertise

- Par les PED au niveau national
  - Appui et assistance des autorités nationales compétentes (SPJ, BRA, CRF, ADA, AED)
- Par l'office central au niveau européen
  - Support de la Commission, OLAF, EUROPOL et EUROJUST (BEI/CCE)

## Enquête transfrontière

- Mécanisme *sui generis applicable* dans la zone EPPO
- Remplace l'entraide judiciaire classique
- PEDs s'assistent et se consultent régulièrement
- Mesures d'investigations communes
- Sans formalité et résultats directement utilisables



EUROPEAN  
PUBLIC  
PROSECUTOR'S  
OFFICE

# Parquet européen

Coopération avec les acteurs européens et  
internationaux

<p><b>Non Participating Member States (NPMS)</b></p>	
<p>Third countries and international organisations</p>	
<p>Institutions, bodies, offices and agencies of the Union (IBOAs)</p>	

# États Membres non-participants

## *État des lieux*

### Accord de travail signé

- Office du Procureur général de Hongrie
- Ministère de la Justice du Royaume du Danemark

### Négociations en cours

- Pologne
- Irlande

### Coopération basée sur la législation européenne

- Suède

### Notification de l'EPPO comme autorité judiciaire centrale

- Directive 2014/41/EU (Décision d'enquête européenne)
- Règlement (EU) 2018/1805 (gel et confiscation d'avoirs)

# Partenaires Européens



## Europol

- Working arrangement
- Avoid duplication
- Exchange of information
- Support



## EU Anti-Fraud Office (OLAF)

- Working arrangement
- Avoid duplication
- Maximise recovery of damages
- Hit/No Hit mechanism
- Support



## Eurojust

- Working arrangement
- Judicial cooperation requests
- Non-participating Member States and third countries
- Hit/No Hit mechanism



## EU Commission, EIB Group and ECA

- Working arrangements
- Put efforts together
- Exchange of information
- Access to databases
- Support
- Define specific processes

# États tiers

- Accords de travail signés entre autres avec les États-Unis (*Department of Justice and the Department of Homeland Security of the USA*), l'Ukraine, Albanie, Moldavie et Géorgie
- Accord sur la coopération trouvé avec la Suisse en date du 15 février 2023
- EPPO ajouté comme autorité compétente dans le cadre de la convention des nations unies contre la corruption (UNCAC) et la convention des nations unies contre la criminalité transnationale (UNTOC)

# Engagement sur la scène internationale

- CARIN** (Statut d'observateur)
- GAFI** (Processus en cours)
- Egmont Group** (Processus en cours)
- Plateformes des CRF et BRA**
- OECD** (Groupe de travail sur la corruption)
- Conseil de l'Europe**
- GlobE Network** (Statut d'observateur)
- EPPO Academy**



EUROPEAN  
PUBLIC  
PROSECUTOR'S  
OFFICE

Parquet européen

Au Luxembourg



EUROPEAN  
PUBLIC  
PROSECUTOR'S  
OFFICE

# Parquet européen

Coopération avec les autorités nationales

# Principes

- ❑ **Parquet européen est intégré dans le système judiciaire national**
- ❑ **Coopération directe** entre les PED et différents points de contacts nationaux pour chaque autorité compétente
- ❑ **Obligation de signalement** au Parquet européen (mécanisme de *reporting* via un portail sécurisé)
- ❑ **Échange d'informations, consultation et coordination** fréquente avant signalement et tout au long de la procédure
- ❑ **Assistance active** par les autorités nationales
- ❑ **Coopération loyale**

# Principes

❑ **Parquet européen est intégré dans le système judiciaire national**

❖ **Parquets**

❑ **Coopération directe** entre les PED et différents p  
autorité compétente

❖ **Cabinet d'instruction**

❖ **Cellule de renseignement financier**

❑ **Obligation de signalement** au Parquet européen  
(sécurisé)

❖ **Police Grand-Ducale**

❖ **Commission de surveillance du secteur  
financier**

❑ **Échange d'informations, consultation et coord**  
tout au long de la procédure

❖ **Administration des douanes et accises**

❖ **Administration de l'enregistrement et des  
domaines**

❑ **Assistance active** par les autorités nationales

❖ **Bureau de recouvrement des avoirs**

❑ **Coopération loyale**



EUROPEAN  
PUBLIC  
PROSECUTOR'S  
OFFICE

# Parquet européen

Les adaptations législatives au Luxembourg

# La procédure du Parquet européen

## ❑ Introduction d'un Titre V – Parquet européen au CPP (articles 136-3 et suivants)

### ❑ Constitué de trois chapitres

- Chapitre Ier - Compétence et attributions des procureurs européens délégués
- Chapitre II. - De la procédure
- Chapitre III. - De l'articulation des compétences entre le Parquet européen et les autorités judiciaires luxembourgeoises

# Tour d'horizon des adaptations

- Le PED est compétent sur l'ensemble du territoire national pour les infractions PIF et ***exerce, sauf exceptions, les attributions du procureur d'État et du procureur général d'État***
- Le PED exerce l'action publique et requiert l'application de la loi **mais n'a pas à suivre de quelconques instructions des autorités nationales!**
- Le PED représente **l'EPPO en première instance, en appel et en cassation**
- Obligation de **reporter directement les faits à l'EPPO** (sans passer par la case de départ Parquet de Luxembourg)
- Instauration d'un **propre mode de saisine** des tribunaux (sans intervention de la chambre du conseil de première instance)

## ❑ Les actes d'enquête sont ordonnés soit:

- Par le PED lui-même (recours en nullité contre ses actes), ou
  - Par le juge d'instruction (appel contre ses décisions), sur réquisition du procureur européen délégué, cela
  - Sans qu'une instruction préparatoire ne soit ouverte!
- **L'article 49 qui prévoit dans quels cas une instruction est obligatoire est formellement exclu de la procédure du PED et non applicable!!**

# Tour d'horizon des pouvoirs propres du PED

- ❑ **Le PED se charge d'interroger et d'inculper un suspect et peut procéder aux confrontations nécessaires**
  
- ❑ **Le PED a accès aux informations détenues par les établissements bancaires sous les mêmes conditions que le juge d'instruction**
  
- ❑ **Le PED peut décerner un **mandat de comparution** qui met la personne en demeure de se présenter devant lui ou astreindre l'inculpé à un **contrôle judiciaire****
  - **Le Juge d'instruction est compétent pour décerner **des mandats d'amener, de dépôt et d'arrêt, y compris européen et internationaux. Le PED met ces mandats à exécution****

# L'intervention du juge d'instruction

- ❑ Le PED peut requérir le juge d'instruction d'ordonner **les mesures suivantes**:
  - **Perquisitions et saisies**
  - **Mesures spéciales de surveillance**
  - **Mesures provisoires à l'encontre de personnes morales**
  
- ❑ **Les conditions pour requérir ces mesures sont celles de droit commun**
  
- ❑ **Le juge d'instruction saisi ne peut (et ne doit) que contrôler la légalité de la mesure sollicitée**:
  - Pas de contrôle de l'opportunité ou de la proportionnalité de la mesure
  - Uniquement un contrôle des conditions matérielles prévues par la loi pour ordonner la mesure



EUROPEAN  
PUBLIC  
PROSECUTOR'S  
OFFICE

# Le Parquet européen

Un aperçu de notre action



# CENTRAL OFFICE



## OPERATIONAL ACTIVITY DATA VALID ON 31 DECEMBER 2022



### RECEIVED REPORTS/COMPLAINTS

From EU institutions, bodies, offices and agencies	103	From private parties	1 924
From national authorities	1 258	Ex officio	33
<b>TOTAL</b>			<b>3 318</b>

# Type d'infractions sous enquête

## TYOLOGIES IDENTIFIED IN ACTIVE EPPO CASES

NUMBER OF INVESTIGATED OFFENCES BROKEN DOWN BY TYPE

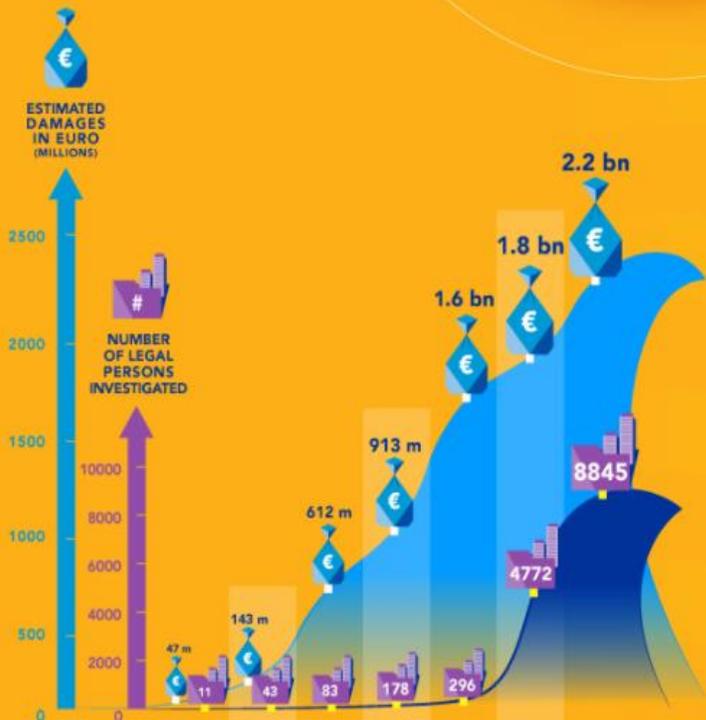


## NUMBER OF ACTIVE EXPENDITURE FRAUD CASES

Agricultural and rural development programmes	<b>231</b>	Climate and environment programmes	<b>7</b>
Maritime and fisheries programmes	<b>19</b>	Recovery and resilience programmes	<b>15</b>
International cooperation programmes	<b>9</b>	Mobility and transport, energy and digitalisation programmes	<b>15</b>
Regional and urban development programmes	<b>156</b>	Asylum, migration and integration programmes	<b>5</b>
Education and culture-related programmes	<b>18</b>	Industry, entrepreneurship and SMEs programmes	<b>13</b>
Research and innovation programmes	<b>27</b>	Security and defence programmes	<b>3</b>
Employment, social cohesion, inclusion and values programmes	<b>66</b>	Other programmes/doubt cases	<b>108</b>

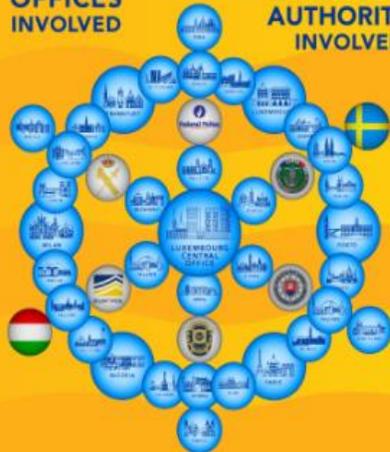


# EPPO flagship operation



**33**  
EPPO  
OFFICES  
INVOLVED

**30+**  
PARTNERS  
& NATIONAL  
AUTHORITIES  
INVOLVED





EUROPEAN  
PUBLIC  
PROSECUTOR'S  
OFFICE

# Le Parquet européen

Détection et signalement de la fraude européenne

# Détection de la fraude européenne

## □ Primordial d'identifier si l'activité financière est liée à des projets financés avec des fonds européens

- **Connaître le Budget de l'Union** et ses modes de financement [2021-2027 Multiannual Financial Framework](#) et [Next Generation EU](#)
- **Connaître les institutions financières européennes** et leurs instruments (COM/BEI/FEI)
- **Connaître le système de financement des fonds européens au LU** <https://fonds-europeens.public.lu/fr.html>
- **Être attentif aux entités/fonds/projets impliqués**
  - *Diverses Institutions européennes, fonctionnaires européens, etc.*
  - *Fonds structurels européens au Luxembourg (FEDER/FSE/FEADER/FEAMP/Fond de cohésion)*

## □ Essentiel de vérifier l'usage conforme des fonds européens pendant la relation bancaire

# Détection de la fraude à la TVA

## □ Une vigilance accrue en cas de :

- Société qui a été inactive et/ou réactivée de manière répétée
- Société qui “disparaît” peu de temps après l’ouverture du compte
- Société dont le numéro de TVA a été retiré respectivement qui n’en dispose pas pour pouvoir opérer des transactions intra-communautaires
- Société qui change fréquemment de bénéficiaires effectives, d’administrateurs ou de structure
- Société qui ne dispose pas du nombre de salariés suffisants par rapport au volume des transactions ou l’activité projetée
- Société qui sollicite l’ouverture d’une multitude de comptes sans raison apparente
- Société dont le coût opérationnel est faible ou inexistant par rapport à l’activité déclarée
- Société dont les administrateurs ne disposent pas du profil ou de l’expérience requise en lien avec l’activité déclarée (front men)
- Société dont le chiffre d’affaires explose en peu de temps sans raison apparente
- Société de petite taille dont l’objet principal est le commerce de biens électroniques

➤ **Ne pas se fier aux pièces fournies mais vérifier la réalité économique des opérations/flux financiers intra-communautaires sur base d’informations complémentaires**

# Signalement de la fraude européenne

## Primordial de coopérer avec les acteurs compétents dès le moindre doute

- CRF (soupçon suffit)
- Parquet européen (tout comportement délictueux à l'égard duquel celui-ci pourrait exercer sa compétence)

## Signalement au Parquet européen entre les mains des PEDs ou du PE

- Dénonciation motivée par écrit (possible sous forme digitale) et pièces justificatives

## Page dédiée sur le site internet pour toute personne privée voulant signaler des faits

# Comment dénoncer des faits à l'EPPO?

1

Go to

[www.eppo.europa.eu](http://www.eppo.europa.eu)



Personne privée dénonce via le site web de l'EPPO

2

Report a crime



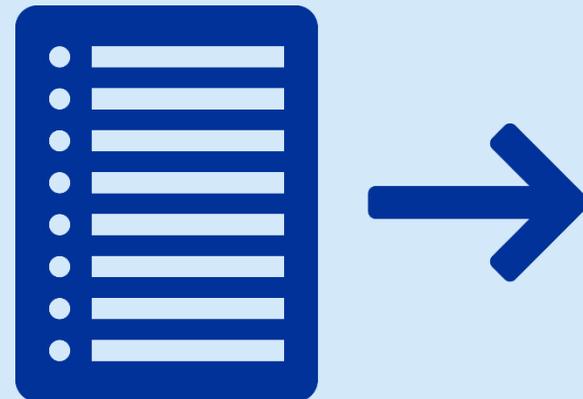
A travers le formulaire "Report a crime"

3



Les informations peuvent être soumises dans 19 langues

4



Directement envoyées au CMS de l'EPPO

# Suivez-nous

- <https://www.eppo.europa.eu/>
- <https://twitter.com/EUProsecutor>
- <https://www.linkedin.com/company/euprosecutor/>
- <https://facebook.com/EUProsecutor>



**Merci pour votre attention**

**Questions?**

Gabriel Seixas

Procureur européen

[Gabriel.seixas@ext.ec.europa.eu](mailto:Gabriel.seixas@ext.ec.europa.eu)

Claude Eischen

Procureur européen délégué

[claude.eischen@justice.etat.lu](mailto:claude.eischen@justice.etat.lu)